

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

DELIBERATIONS

BUREAU EXECUTIF DU 12 AVRIL 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt deux, le 12 avril à 16 heures 30 minutes , le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le vendredi 8 avril 2022, s'est réuni suite à une absence de quorum pour la séance du 7 avril 2022, en session ordinaire au siège du syndicat mixte ADN, sous la présidence de Didier Claude BLANC, Président.

MEMBRES PRESENTS :

Didier Claude BLANC,

Max TOURVIEILHE,

Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE,

Isabelle MASSEBEUF,

Claude BRUN, Christian REY.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Sylvie GAUCHER, Pierre MAISONNAT,

Virgine FERRAND, Sami KEFI JEROME,

Franck SOULIGNAC,

Jérôme LEBRAT, Christophe MATHON, Franck FERROUSSIER, Aurelien FERLAY,
Christel FALCONE, Philippe INARD

Pouvoir : Sylvie Gaucher à Max TOURVIEILHE

Secrétaire de séance : Christian REY

EN EXERCICE : 18 PRESENTS: 7 (8 voix) VOTANTS : 7

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif du 10 février 2022.
3. Assurance des risques statutaires 2023-2026 autorisation de mandat.
4. Traitement des Zones Dentelles.
5. Autorisation de signature du contrat d'expérimentation de réalisation par le Syndicat ADN des rehausses de chambres d'Orange situées sur la chaussée dans le cadre du contrat GC BLO.
6. Raccordement de sites isolés – Plan de financement pour le raccordement du Pôle de Santé de Tulette (26)
7. Mise à jour du régime indemnitaire des agents au regard de l'arrêté du 5 novembre 2021
8. Informations réglementaires
9. Questions diverses

Ont fait l'objet d'une délibération lors du Bureau Exécutif du 12 avril 2022 :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Christian REY est désigné secrétaire de séance.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Claude BRUN, Christian REY
Contre	
Abstention	

Teneur des discussions : Lecture de la note – pas d'échange

2. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif du 10 février 2022

Les élus s'estimant parfaitement informé de la gestion du syndicat, approuvent le dernier compte rendu.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Claude BRUN, Christian REY
Contre	
Abstention	

Teneur des discussions : Lecture de la note – pas d'échange

3. Assurance des risques statutaires 2023-2026 autorisation de mandat.

Après en avoir délibéré, le Bureau Exécutif à l'unanimité décide:

D'AUTORISER le Centre de Gestion de la Drôme :

- A lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2023
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération

ultérieure.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Claude BRUN, Christian REY
Contre	
Abstention	

4. Traitement Zones Dentelles

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Exécutif décide:

- **D'AUTORISER** le Président à formaliser ces échanges de « zones dentelles » avec l'opérateur Orange.
- **DE DIRE** que le Président reviendra régulièrement devant le bureau exécutif afin que ce dernier puisse prendre acte du traitement des zones objet de la présente délibération.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Claude BRUN, Christian REY
Contre	
Abstention	

Teneur des discussions : Lecture de la note – pas d'échange

5. Délibération portant autorisation de signature du contrat d'expérimentation de réalisation par le Syndicat ADN des rehausses de chambres d'Orange situées sur la chaussée dans le cadre du contrat GC BLO

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau Exécutif décide:

- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat expérimental d'expérimentation de réalisation par le Syndicat ADN des rehausses de chambres d'Orange situées sur la chaussée dans le cadre du contrat GC BLO.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Claude BRUN, Christian REY
Contre	
Abstention	

Teneur des discussions : Lecture de la note – pas d'échange

6. Délibération portant sur le plan de financement pour le raccordement du Pôle de Santé des Oliciers de Tulette (26)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau Exécutif décide :

- **D'ACTER** l'intervention du Syndicat sur ce projet d'extension,
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les collectivités membres pour participer au plan de financement de ces opérations.
- **DE LANCER** l'opération dès lors que les accords de financement seront acquis.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Claude BRUN, Christian REY
Contre	
Abstention	

7. Délibération portant mise à jour du régime indemnitaire des agents au regard de l'arrêté du 5 novembre 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau Exécutif décide :

- **PRENDRE ACTE** de la mise à jour des arrêtés du 5 novembre 2021,
- **DE DEFINIR** comme montant maximum, les montants plafonds tels que déterminés par la réglementation et exposés dans le tableau de référence spécifique,
- **DE MAINTENIR** les motifs et dispositif initiaux,
- **DE SAISIR** le Centre de Gestion de la DROME pour avis du Comité Technique
-

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGALLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Claude BRUN, Christian REY
Contre	
Abstention	

8. Informations réglementaires

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau Exécutif décide :

- **ARTICLE 1** D'acter des décisions prises dans le cadre des délégations.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGALLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Claude BRUN, Christian REY
Contre	
Abstention	

Question diverses

Le power point de présentation est annexé au présent document

Scéance levée à 17h30

Les actes pris peuvent faire l'objet d'une communication sur demande auprès de l'administration par toute personne physique ou morale.

Le Secrétaire

Le Président

Christian REY

Didier-Claude BLANC